

Situation 2

Dans une université, un·e syndicaliste membre d'un conseil de l'université envoie des documents confidentiels à divers destinataires en copie cachée, dont les tutelles (rectorat, ministère), des syndicats et des associations, afin de les alerter d'une situation préoccupante. Ces destinataires reçoivent par la suite un mail de la présidence de l'université leur demandant de ne pas diffuser les documents.

Situation 2

Que s'est-il passé ?

- ▶ Comment la présidence a-t-elle pu être au courant de l'existence de ce mail ?
- ▶ Comment la présidence a-t-elle pu contacter l'ensemble des destinataires ?

Situation 2

- ▶ Qu'aurait-on collectivement pu faire en amont ?
- ▶ Qu'aurait-on pu faire l'adminsyst lors de la demande ?
- ▶ Que peut-on faire collectivement après ?